

ANNEXE II

- **MÉMOIRE DES RIVERAINS**

PROJET

Implantation d'un site d'enfouissement des matières résiduelles
(LET)
dans la municipalité de Rédemption à proximité de la Rivière Mitis

MÉMOIRE RÉDIGÉ

Par Mme Martine Gagné et Mario Pelletier, Ste-Angèle de Mérici
Mme Rina Chassé et Yvon Larouche, Ste-Jeanne-D'arc

DATE: 15 septembre 2007

INTRODUCTION

Ce mémoire est rédigé par des citoyens riverains ayant comme but ultime la protection de la rivière Mitis. Suite à une consultation conduite sous forme de pétition auprès de citoyens ayant des activités sur la rivière Mitis et fort de l'appui des 316 signatures de notre pétition nous nous faisons un devoir de présenter ce document.

Cette pétition fut conduite afin de connaître l'opinion des signataires qui ont tous une ou des raisons de protéger la Rivière Mitis.

Les bénévoles qui ont participé à ce travail sont issus de toutes les souches; tantôt ce sont les riverains de la rivière ou bien des amateurs de tous les sports qui s'y pratiquent.

RÉDACTION

Rédigé par M. Yvon Larouche, citoyen riverain
 Mme Rina Chassé, citoyenne riveraine
 Ste-Jeanne-D'Arc

 M. Mario Pelletier, citoyen riverain et pêcheur sportif
 Mme Martine Gagné, citoyenne riveraine et pêcheuse sportive
 Ste-Angèle de Mérici

c.c: Zec de la rivière Mitis

CONDITIONS LIMITATIVES & BUT

Ce mémoire est rédigé sans préjudice envers quiconque; il a pour but d'exprimer le point de vue des utilisateurs de la rivière Mitis sans toutefois entrer dans la technicalité abusive.

MISE AU POINT

Tous les intervenants directs ou indirects de ce mémoire ne s'opposent pas à l'implantation d'un site d'enfouissement régional ou autre, telle qu'une usine permettant d'atteindre le même but; par contre, d'un total consensus, les intervenants s'opposent aux déversements des eaux usées contaminées provenant du processus de lixiviation dans la rivière Mitis ou de tout autre procédé occasionnant des contaminations similaires.

CONTEXTE

Depuis 2005 la MRC de la Mitis et nos élus municipaux travaillent en coulisse sur ce projet; ce n'est que tout récemment que la population en général a appris ce projet d'implantation de site d'enfouissement sanitaire dont les rejets sont prévus dans la Rivière Mitis.

De l'avis général; le regroupement des maires ainsi que les MRC de la Mitis et de la Matapédia ont manqué à leur devoir; devant l'ampleur des inconvénients que génère un tel projet, la population aurait dû être informée dès le début.

La controverse actuelle eut été évitée; lorsque l'on s'apprête à polluer toute une rivière soit disant au nom de ses concitoyens cela devient une usurpation de pouvoir. Aucune autorité n'a le droit de s'arroger le privilège de polluer et de détériorer la faune, la flore, ou bien d'altérer l'écosystème de la rivière Mitis au nom de ses concitoyens.

Dans le contexte actuel, il faut toujours se rappeler qu'il est possible de réaliser d'autres projets sans altérer la rivière Mitis. Il est très inconcevable de constater que le Promoteur, les MRC de même que les Maires ayant une grande responsabilité dans ce projet très controversé se bornent à présenter qu'une seule option; pourtant plus d'une alternative existe.

D'ailleurs, si ce projet eut été le meilleur, la logique eut été que les MRC ainsi que le regroupement des Maires l'eurent présenté depuis belle lurette; toutefois il n'en fut rien. S'il n'en fut rien; on peut en déduire qu'eux aussi constatent que ce projet n'est pas ce qu'il y a de mieux et qu'il est rempli de lacunes.

Dernièrement on a présenté ce projet controversé aux médias comme étant un fait accompli en omettant, encore une fois, de renseigner la population sur les déversements qui contamineront la rivière Mitis de manière irrévocable; en cachant cela, on ment à la population qui a le droit de savoir la vérité.

Voilà un travail de catimini très discutable lorsque l'on prône la transparence; cette opinion reflète l'opinion générale des signataires.

ACTUEL

Au moment d'écrire ces lignes Madame Lyne Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, se retrouve en conférence quelque part dans les Laurentides afin de trouver un moyen de combattre les algues bleues contaminant plus de 70 lacs au Québec.

Tout récemment, c'est-à-dire, ce dernier mois de juillet plus de 80 municipalités recommandaient aux citoyens de faire bouillir l'eau avant consommation.

Rares les semaines qui se passent en saison estivale sans que nous n'entendions aux informations parler de pollution de cours d'eau ayant des cyanobactéries ou bien des coliformes ou autres types de pollution.

Pendant la même période dans la ville de Montréal on menait l'opération anti-mégots tout en distribuant aux fumeurs de petits cendriers portables afin d'éliminer les mégots sur les terrasses et les trottoirs.

Ce dernier jeudi, du 13 septembre était la journée du grand nettoyage des rivières par des bénévoles.

Ces quelques exemples nous montrent à quel point la lutte contre la pollution est importante aux yeux des citoyens; il est donc très utopique de constater que pendant la même période notre Ministère d'environnement prône la pollution de la rivière Mitis sur laquelle nous y pratiquons plusieurs activités.

LA PÉTITION

Pourquoi une pétition?

Parfois les opinions des uns ne sont pas celles des autres; donc, afin de connaître l'opinion réelle des usagers de la rivière nous avons rédigé une feuille de consultation avec les renseignements que nous avons réussi à avoir avec de la difficulté. Quoiqu'il en soit, la question cruciale était et est toujours:

Êtes-vous, pour un dépotoir (LET) qui déversera ses eaux usées(lixiviation) dans la rivière Mitis?

Avec cette pétition nous avons recueilli plus de 318 signatures; nous en remercions les gens qui y ont contribué.

Cette pétition a été soumise à Madame Lyne Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Chaque personne, l'ayant signée était âgée de 18 ans et plus; la particularité importante de cette pétition, ce qui en fait un trait commun:

toutes ces personnes sont des adeptes de la rivière qui y pratiquent diverses activités.

Ils y pratiquent, soit:

- La pêche sportive au saumon
- La descente de rivière en canot
- La descente familiale de rivière en pneumatique
- La baignade
- Les pique-niques en famille
- Le camping

et il y a:

- Les riverains qui vivent aux abords de la rivière; qui ont des puits artésiens à proximité ou bien qui y puisent de l'eau.
- Les municipalités qui puisent leur eau potable.

CONSTATATIONS

D'après nos recherches le promoteur de concert avec le Ministère de l'environnement proposent des mesures atténuantes afin de réduire la pollution de la rivière Mitis par ses rejets d'eaux usées provenant du LET.

En quelques mots; polluons peu de manière continue pendant 25ans et plusieurs décennies après la fermeture du site.

Mais, est-ce vrai que cela représente peu de pollution? Cela nous en doutons; voici quelques calculs qui démontrent le contraire.

Selon le promoteur, le débit des eaux polluantes sera de 1.0284 litre / seconde ainsi que nos sources de renseignement.

- 1.0284 litre / seconde x 60 secondes : 61.70 litres / ~~seconde~~ *minute*
- 61.70 litres / ~~seconde~~ *minutes* x 60 minutes : 3,702 litres / heure
- 3,702 litres / heure x 24 heures : 88,848 litres / jour

ou, en

- 1 heure = 185 contenants de 20 litres
- 24 heures = 2 camions citernes contenant 37,000 litres chacun
1 camion citerne contenant 14,858 litres

Ici on peut prétendre qu'il s'agit de la mesure non pas la plus élevée mais la moindre.

Donc, à chaque heure cela équivaut au chargement d'une camion-remorque (une van) qui irait déverser ses contenants de matières polluées du haut du pont de Rédemption / St-Charles Garnier.

Y a t-il un seul citoyen qui serait autorisé à faire cela?

Ce qui est proposé, c'est une contamination importante qui aura des répercussions insoupçonnables sur un environnement fragile dont les conséquences seront très néfastes pour les humains ainsi que pour la faune et la flore.

Pourquoi ces promoteurs de sites dit propres à l'environnement recherchent-ils toujours un cours d'eau important pour rejeter le ou les drains de résidus de lixiviation lorsqu'ils prétendent que les dits résidus sont propres?

Et pourquoi ne s'orientent-ils pas vers un cours d'eau de moindre importance si leurs rejets n'ont aucun impact sur l'environnement?

Il est bien évident que les gens ne sont pas tous dupes; on comprend bien qu'un grand cours d'eau tel que la rivière Mitis fournit une dilution accrue aux rejets polluants projetés.

MEMBRANE

Lors de la dernière séance d'information du 05 septembre un dessin portant le titre Détail type Barrière imperméable fut accessible.

Sur ce dessin on constate qu'il semble y avoir une membrane de type EPDM dont nous ignorons la composition; on n'a pas l'épaisseur encore moins la description technique. Pourtant on allègue que cette membrane aura une durée de l'ordre de 270 à 449 ans.

Premièrement, il n'y a pas d'expertise justifiant une telle prétention.

Deuxièmement, ce type de membrane est arrivé sur le marché au début des années 80.

Troisièmement, leur mise en marché s'effectue sous des épaisseurs variantes de .045, .065 et .090 selon le fabricant; elles peuvent être renforcées d'un canevas de polyester ou bien sans renfort.

Leur rendement varie selon la qualité; une membrane de .090 munie de renfort offrira un rendement supérieur variant de 25 à 35 ans, le coût de la membrane est de quatre à cinq fois supérieur.

Le rendement d'une membrane ayant une épaisseur de .045 sera d'environ 10 à 12 ans; à coût moindre concernant l'acquisition de la membrane.

Toutes ces membranes offrent une résistance supérieure à la tension et l'élongation; toutefois, leur performance à la perforation s'avère moindre; plus on diminue l'épaisseur plus on s'expose à la perforation de la membrane.

Par exemple, si une charge continue s'exerce sur la membrane et qu'elle soit en contact avec de petits cailloux, tôt ou tard elle sera perforée tel qu'un moustiquaire.

Le hic avec ces membranes c'est leur rendement hypothétique; on peut prétendre une longévité supérieure mais l'expertise actuelle nous prouve le contraire. Lorsqu'elles sont enlevées du site pour être remplacées il s'avère difficile d'en disposer puisque leurs compositions les rendent difficilement destructibles d'où les prétentions de l'ordre de 270 à 449 ans. C'est comme une chambre à air perforée qu'on ne peut réparer; on ne peut pas l'utiliser mais elle est toujours là.

ACHALANDAGE

Dans sa proposition, le promoteur suggère des mesures atténuantes et de considération en regard de la fosse petit Bouillon; ayant constaté la présence de campeurs et de baigneurs à cet endroit il se fait rassurant en suggérant de continuer la baignade dans ses eaux polluées par ses rejets de LET; rejets constitués de plus d'un contaminant.

Nous avons informé Madame Lyne Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, que l'achalandage de la rivière Mitis était plus que cela.

Des photos témoins démontrent sans l'ombre d'un doute que les activités de la rivière Mitis s'avèrent bien supérieures à ce qui a été escompté ; tous les contaminants qui y seront projetés affecteront tôt ou tard la qualité de l'eau. En tant que parents responsables, bien des parents défendront à leurs enfants la fréquentation de la rivière et bien des pêcheurs renonceront à la consommation de leurs prises et certains viendront à bouder cette rivière.

La pêche sportive représente à elle seule plusieurs milliers de dollars en retombée régionale; ici, nous laissons aux représentants de la Zec de la Rivière Mitis le soin d'expliquer leur position. Nous sommes tous solidaires les uns envers les autres; notre but est commun, défendre notre rivière contre toute forme de pollution.

OPINION

Ce n'est pas un secret; une pétition auprès de nos concitoyens amène toujours des commentaires et des opinions qu'il ne faut pas négliger; ici nous ne pouvons pas tous les citer, en voici quelques uns provenant des signataires qui revenaient constamment.

– Un couple de la Rédemption:

Nous ne sommes pas intéressés à devenir la poubelle du coin. Ce n'est pas acceptable de polluer une si belle rivière; nous venons à la rivière avec nos enfants pour s'y baigner et on veut continuer à le faire. Ce que nous voulons, c'est une usine de traitement qui nous fournira de l'emploi ainsi qu'à nos enfants, pas un trou dans la terre.

*** Plusieurs témoignages en ce sens furent reçus surtout des gens de la Rédemption, de Ste-Jeanne-d'arc et de Ste-Angèle.

– Un père de famille de Ste-Angèle s'apprêtant à faire une descente de la rivière en pneumatique:

Je ne comprends pas que notre conseil municipal soit pour cela; je vais me battre avec vous pour préserver la rivière, mes enfants méritent cela.

– Une famille provenant de la région de Québec ayant jadis ses racines dans la région: Par chez nous les rivières sont polluées, nous venons ici pour trouver une rivière propre; c'est totalement inconcevable de faire cela en 2007.

– Un groupe de Mont-Joli venant faire la descente de la rivière en canot:

On pensait que le Ministère d'Environnement était là pour empêcher ce genre de chose (déversement dans la rivière) nous sommes très déçus d'apprendre cela; nous n'avons plus aucune confiance. À quoi bon d'essayer de préserver la nature si on fait de pareille chose ?

Noter que cette opinion vient de jeunes hommes âgés dans la vingtaine.

- Un pêcheur parmi d'autres:

Pendant des années nous avons travaillé fort pour la protection de la rivière Mitis; il y avait les municipalités qui déversaient leurs égouts dans la rivière, finalement cela a été réglé l'été dernier avec la municipalité de Price. Aujourd'hui, on remet cela en amont de la rivière; où ont-ils la tête? Ils veulent tout détruire.

Nous pourrions poursuivre ainsi avec d'autres témoignages; toutefois ceux-ci semblaient traduire le plus l'état d'esprit des gens rencontrés.

LES RIVES DE LA RIVIÈRE MITIS

Certains résidants considèrent ce projet comme étant une violation à leur tranquillité que viendra inmanquablement perturber le trafic de tous genres tels que les camions de transport sans oublier toutes les camionnettes munies de remorque. Toutefois, il faut se rappeler qu'une route peut être construite pour contourner un obstacle ou autre.

Par contre, la rivière est irremplaçable.

Il est presque probable que les transporteurs lourds opteront pour une route ayant de meilleures conditions de roulement que la route du Portage; cependant, il y a fort à parier que certains petits transporteurs verront par cette route un raccourci de 16 km même si les conditions d'entretien sont plus qu'aléatoires. Le véritable danger réside dans le fait que certains transporteurs munis d'une remorque trouvent tentantes les rives escarpées de la rivière à quelques endroits et y jettent leur chargement; car après tout on parle de plus de 20 km à parcourir. De plus, les bâches recouvrant ce type de chargement ne sont pas toujours étanches et cela lorsqu'il y en a une. Résultat, la route sera jonchée de déchets, de gauche à droite, et cette route deviendra la route du dépotoir longeant la rivière Mitis; un exemple de protection de l'environnement pour tout le Québec.

CONCLUSION

Que faut-il retirer de notre démarche?

Dans un premier temps nous voulions savoir si nous étions les seuls à penser que ce projet présenté comme tel, **était un très très mauvais projet ?**

Plus de 318 signataires ont répondu comme nous; ce projet est inacceptable.

Plus de 318 signataires disent non à la pollution de la rivière Mitis par déversement des eaux contaminées provenant du LET projeté.

Majoritairement, les signataires sont d'opinion qu'une usine de traitement des matières résiduelles serait la solution; constatant, le taux de chômage élevé de leur région qui est en progression, les fermetures d'usine, la réduction de l'effectif dans les usines existantes; bien des gens espèrent dans cette voie.

Plusieurs demeurent d'avis que l'implantation d'une usine fournirait des emplois plus stables permettant même la greffe de petites usines de transformation des matières recyclées ce qui à prime abord favoriserait une meilleure expansion économique pour la région.

De plus, majoritairement, plus d'un signataire, surtout les gens de la Rédemption et des environs demeurent persuadés que la municipalité de la Rédemption se fait avoir avec ce projet en acceptant trop vite cette implantation. Ils n'y voient aucune perspective économique durable; plusieurs considèrent aussi qu'ils méritent mieux et que ce projet n'est pas acceptable.

Tant qu'aux riverains qui ont investi ces dix dernières années des sommes importantes dans leurs infrastructures (tels que fosse sceptique et champ d'épuration ou autres) afin d'éliminer tout déversement dans la rivière Mitis; ils considèrent aberrante l'attitude du Ministère de l'Environnement. C'est ce même Ministère qui leur a imposé des normes sévères qui aujourd'hui fait preuve de laxisme.

CONSENSUS

C'est regrettable d'être dans l'obligation d'écrire cela; majoritairement, les gens ayant signé cette pétition ainsi que les bénévoles participants ont perdu la confiance que leur inspirait le Ministère de l'Environnement qui était perçu par plus d'un, comme étant le gardien de notre environnement. Aujourd'hui, la perception est tout autre; le Ministère de l'environnement est là pour fournir des permis de pollution dit modérateurs.

Nous ne sommes pas des spécialistes en protection d'environnement; toutefois, depuis les dernières décennies la publicité gouvernementale et la sensibilisation à la protection de l'environnement provenant de part et d'autre ont créé une conscience de protection de l'environnement chez bien des citoyens conscients de leur environnement et de la protection qu'il faut y apporter.

C'est cette conscience là, que l'on retrouve dans notre pétition et ce mémoire; cela, il ne faut en aucun cas l'ignorer.
